



## CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 8 juillet 2021 – 20 h 00

Présents 10

Excusée : Mme Céline Naviet / pouvoir donné à M. Claude Hueber

### 1) Lotissement

Aménagement de 6 parcelles – Devis incomplet (ajouter travaux relatifs à loi sur eau).

Demander autres devis pour comparatif.

Vérifier délais légaux.

Nettoyage des 3 terrains non vendus à organiser.

Aménagement : 1 abstention – 10 pour

### 2) Réunion CPIE

Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement – Initiatives environnement et aide à la communication.

Service gratuit du PETR. Le but est d'apprendre à dialoguer avec la population.

La prochaine réunion se déroulera le vendredi 10 septembre. Messieurs André Streit et Jean-Pierre Mourat sont mandatés pour le choix du sujet.

Un premier essai sera réalisé certainement pour le but et le nom de l'épicerie.

Un second sur d'autres sujets plus vastes (idées proposées : salle des fêtes, environnement)

Unanimité

### 3) Espace de jeux

Proposition d'un espace Badminton de 13,40 m x 6,10 m matérialisé simplement. Scellement de deux poteaux par nos soins et installation d'un filet (filet, raquettes et volants mis à disposition par un donateur).

Proposition d'un espace Volley de 18 m x 9 m, même principe que pour le 1<sup>er</sup> terrain.

4 poteaux provenant de l'ancien chapiteau seront rénovés et utilisés.

Un organisme de contrôle viendra contrôler l'installation ainsi que l'aire de jeux des enfants. (Véritas ou Dekra).

Coût de départ inférieur à 500 €, mise en place simple. Date de pose à fixer rapidement.

Adopté à l'unanimité.

#### **4) Réseau de chaleur et travaux**

Concernant la chaufferie, la présentation révèle un amortissement insuffisant. Une date de réunion doit être fixée pour mieux étudier ce dossier.

Coût de rénovation de l'école et autres travaux : l'équipe municipale souhaiterait connaître les capacités de paiement pour prendre des décisions éclairées.

#### **5) Forêt**

Le 16/06, le lot de frênes n'a pas été vendu (trop sec). Une offre plus basse a été présentée à l'ONF (pas encore acceptée).

Le 3/09, la parcelle 26 sera mise en vente.

Le 4/09, une réunion des affouagistes est prévue.

Proposition d'adhésion aux Communes Forestières : Rejetée.

Motion sur l'avenir de l'ONF : Adoptée (unanimité).

#### **6) Divers**

- **Débordement puits perdu**

Lors de fortes pluies, le puits perdu situé à proximité de l'entrée du terrain de Mme Catherine Fuis déborde systématiquement et provoque une inondation.

Le revers canalisant ne fonctionne pas ; il faudrait poser une conduite entre le puits et le tampon suivant (15 m).

Adopté (unanimité)

- **Changement horaires bruits sur la commune**

Nouvel arrêté de la Préfecture :

8h30 – 12h00      14h00 – 19h30      du lundi au vendredi

9h00 – 12h00      15h00 – 19h00      le samedi

10h00 – 12h00      le Dimanche et jours fériés

Le changement porte sur le début à 14h00 (au lieu de 14h30) en semaine.

- **Broyage décharge**

1 ha d'espace a été nettoyé.

La municipalité envisage d'installer un pump-track à cet endroit avec un 1<sup>er</sup> essai avec des bosses réalisées artisanalement pour tester le concept.

- **14 juillet**

Messieurs Claude Billot et Jean-Michel Paître ont installé des plaquettes pour marquer les différents sentiers proposés durant le 14 juillet. Un point sera fait par M. Jean-Pierre Giovanini sur les chemins et sentiers de la commune.

4 associations organisent cette journée :

- Randonnées,
- Apéritif offert par la mairie sous le hangar prêté par M. Laurent Folle,
- Tables pour barbecue installées au même endroit,
- L'association du commerce vendra des boissons.

- **Marché du soir le 22 juillet 2021**

Un marché du soir sera proposé jeudi 22 juillet avec la présence du Paulo pour une friture. L'association du commerce proposera des boissons.

- **Déplacement du commerce vers l'ancienne école**

Il est proposé d'installer le commerce dans les locaux de l'ancienne école jusqu'à ce que celle-ci soit réhabilitée. Cela permettra de continuer la redynamisation du village de manière plus centrale avec la proximité de la place.

Un contrat d'utilisation sera dressé entre la mairie. L'association s'acquittera des charges d'eau et d'électricité. L'association ne bénéficiera pas de subvention communale afin d'assurer l'équité vis-à-vis des autres associations.

Contre : 2 / Abstention : 1 / Pour : 8